



Bulletin municipal de liaison du mois de janvier 2023

LE COMPOSTAGE.

Déjà les romains connaissaient cette technique de recyclage des végétaux non consommés. C'est après la seconde guerre mondiale que les techniques d'agriculture « scientifiques » basées sur la chimie vont se développer. De nos jours, la prise de conscience que ces engrais détériorent les sols et peuvent conduire à des problèmes de santé publique, le compostage n'est plus une mode ni une fantaisie mais une véritable nécessité, une source d'amendement et un moyen de réduire la production de nos déchets ménagers. A compter du 1er janvier 2024, une loi française va le rendre obligatoire. Les particuliers, municipalités, collectivités vont devoir organiser cette collecte et leur gestion, le but à atteindre est de réduire de 30% le volume de nos poubelles qui partent de façon injustifiée à l'incinération.

Mais le compostage : comment cela fonctionne ?

C'est un processus de transformation des résidus organiques en présence d'eau, d'oxygène, par le biais de micro-organismes. Il est donc capital d'être très soigneux et attentif à cette précieuse matière vivante.

A partir de l'instant où le contenu d'un seau est déposé dans le bac, il sera important de rajouter une matière ligneuse (broyats, feuilles mortes, petites branches, etc) afin d'aérer et d'équilibrer dans le bac, humidité, azote (matière humide) et carbone (matière ligneuse et sèche). Dans le premier mois ce mélange va monter en température jusqu'à 20°C, puis dans les 3 à 4 mois qui suivent la température pourra atteindre jusqu'à 70°C. Cette chaleur participe à la sélection naturelle des bons éléments vivants du compost, et est un signe de bon travail et de bonne santé pour les micro-organismes abondants ; champignons, bactéries diverses, larves de cétoine, collemboles, cloportes, moucheron, etc, qui se développent, enrichissent, et se nourrissent de ce mélange. Puis cette chaleur va décliner lentement et c'est après des brassages réguliers (9 mois environ), que le compost mûr va être le plus performant. Un compost trop vieux va décliner en puissance et qualité. Sur notre lieu municipal de compostage (jardins partagés proche de l'ancienne poste), c'est ce qui explique la présence de deux bacs dont un est fermé tout au long de la maturation.

La production annuelle de ces 2 bacs est d'environ 1,50 m³, elle est collective, accessible à tous et gratuite mais attention cet amendement est très riche et puissant, il est donc recommandé de le mélanger à raison de 1/3 de compost 2/3 de terre. Cette matière peut être utilisée brute sortie du bac ou tamisée.

Préconisations pour le compostage municipal.

Autorisation : Toute matière végétale, fruits et légumes de préférence découpés, déchets de table (sans viande ni poisson), denrées cuites (pâtes alimentaires, riz, féculents, et légumes).

Acceptable : Coquilles d'œuf de préférence écrasées car elles peuvent être longues à se décomposer, épluchures d'oranges et citrons lentes à la décomposition.

Interdit : Cendre de cheminée (matière minérale) risquant l'asphyxie du compost, le pain possédant des levures incompatibles avec les micro-organismes, et les viandes et poissons en raison des odeurs pouvant attirer des insectes et animaux indésirés dans les bacs.



Merci à Amandine Defrasne pour toutes les précisions nécessaires à la rédaction de cet article. Amandine est officiellement la référente du compostage pour Caramany en lien avec le Sydetom66.

LA VIE DE LA MAIRIE

Vendredi 2 décembre : Caramany. Evaluation de l'école par l'Académie.

Lundi 5 décembre : Montner. Bilan annuel du SIVOM.

Mardi 6 décembre : Saint Paul de Fenouillet. MAPA. Bureau des maires contrôle des marchés publics.
Baho. SPANC. Assainissement des eaux.

Mercredi 7 décembre : Saint Paul de Fenouillet. Réunion des maires avec Mrs le Préfet, Sous-Préfet, et commandant de Gendarmerie.

Jeudi 8 décembre : Saint Paul de Fenouillet. Réunion des maires de la Communauté de Communes
Saint Paul de Fenouillet. Réunion Office de Tourisme Intercommunal.

Vendredi 9 décembre : Caramany. Fête de Noël des écoles de Bélesta et Caramany et distribution aux enfants des cadeaux offerts par les deux municipalités.

Dimanche 11 décembre : Caramany. Premier marché de Noël organisé par les Amis de Caramany avec l'appui de la municipalité.

Lundi 12 décembre : Caramany. Rendez-vous avec Madame la Suppléante du Sénateur.

Mercredi 14 décembre : Caramany. Conseil Municipal et distribution par les élus des colis de Noël pour nos aînés.

Rasiguères. Dernière réunion de l'année des maires de la Communauté de Communes.

Jeudi 15 décembre : Lac de Caramany. Réunion de présentation du projet de base nautique sur le plan d'eau de l'Agly.

Vendredi 16 décembre : Caramany. Réunion de la commission élections.
Fermeture pour congés de Noël de la Mairie.



Distribution des cadeaux aux enfants

LA VIE CITOYENNE

Cinéma : L'association le Pari du lac, organise une séance de projection de courts métrages sur le thème de la ruralité. Un de ces films a été réalisé par Jeanne Traon nouvelle habitante de Caramany (grand rue). Samedi 21 janvier 18h à la salle des fêtes.

La base nautique : Ce projet départemental semble très bien parti, puisqu'une équipe municipale lors d'une réunion technique sur le terrain a pu rencontrer responsables départementaux, architectes, paysagistes, spécialistes des bassins naturels de baignade etc ... Lors de cette réunion il a été annoncé que courant février 2023 une réunion publique de présentation du projet aurait lieu à la salle des fêtes. La date précise n'est pas fixée, mais l'équipe municipale veillera à communiquer sur ce sujet très important pour le village.

Deuil : Le 23 décembre 2022, bon nombre de Carmagnols étaient venus soutenir la famille et les proches de Madame Francine Caillens. Maman de notre ancien Maire, Bernard, elle était une figure et une mémoire de notre village. L'ensemble des élus s'associe à la peine de son entourage.

ASA : Comme nous en avons parlé lors du bulletin municipal lié aux activités et à l'importance de cette association dans l'irrigation des jardins, une première date d'appel à bénévolat a été proposée. Le samedi 25 février pourrait être retenu pour une action de consolidation et restauration du canal d'arrosage de la Dout. Dans l'attente de précisions d'informations, les personnes désireuses de participer à cette action de sauvegarde de notre patrimoine, sont priées de se manifester auprès de Philippe Parra (Président) 06.46.46.49.05.

Vœux du Maire : Pour la première fois du mandat de Monsieur Christian Lemoine, l'ensemble de l'Equipe Municipale est heureuse de retrouver ce traditionnel rendez-vous jusqu'à l'heure interdite pour raisons sanitaires. Pour l'occasion L'Auberge du Grand Rocher et le Café Carton s'associeront pour la préparation du buffet apéritif, le vendredi 13 janvier à 18h30 à la Salle des fêtes, merci de signaler votre présence à la mairie.

Travaux dans Caramany : Rue de la Bade et l'éclairage public. Ils pourront occasionner quelques perturbations, mais patience car ils contribueront à l'embellissement du village et le confort de tous.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Ouvert du jeudi au dimanche toute l'année et

7 jours sur 7 en juillet et en août Tel : 09 51 28 20 61 / 06 33 54 87 90.

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 76 86 86

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîchers : Samedi matin à partir de 9h30

La ferme en pagaille : Vente sur commande de légumes bio, livraison les vendredis, renseignements et inscription 06.67.09.75.49

La Fleur des Pois : Livraison à domicile tous les mercredis de 12H à 16H (06.75.04.16.94)

Fleuriste : Dimanche de 10h à 11h

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

Les Amis de Caramany. Président Monsieur Fred Guilbert

Le Pari du Lac. Présidente Madame Amandine Defrasne Tel 06.63.49.30.92